

# VILLE DE CLAMART



## MISE À DISPOSITION DE SALLES

La Ville met des salles à disposition des associations afin d'y pratiquer leurs activités (permanences, expositions, conférences...) et des particuliers afin d'y organiser des événements familiaux (mariages, anniversaires...). Trouvez ci-dessous la liste des salles et des interlocuteurs à contacter.

## MISE A DISPOSITION RÉGULIÈRE DE SALLES POUR LES ASSOCIATIONS

Pour les demandes de créneaux réguliers (reconduction ou nouvelle demande), les associations doivent remplir la fiche de renseignements et la fiche de demande de créneaux. Les documents sont à retourner dès le mois de mai pour la période scolaire 2021/2022, soit :

- par courriel : [vieassociative@clamart.fr](mailto:vieassociative@clamart.fr)
- directement à l'accueil de la Maison des associations, au 13 bis rue de Bièvres 92140 Clamart

Les plannings des équipements sont examinés chaque année.

En raison des fortes demandes, les associations sont priées de positionner en priorité les créneaux horaires indispensables à la programmation de leurs activités.

 [Téléchargez la fiche de reconduction ou nouvelle demande](#)

 [Téléchargez la fiche de renseignements](#)

# DEMANDE DE SALLES POUR LES PARTICULIERS

Différentes salles municipales peuvent être louées à des particuliers (mariages, baptêmes, anniversaires...).

## CONDITIONS DE LOCATION (POUR TOUTES LES SALLES)

Veillez adresser votre demande au moins 3 mois à l'avance à l'attention de « Monsieur le Maire » par courriel à l'adresse suivante : [locationdesalle@clamart.fr](mailto:locationdesalle@clamart.fr) ou par courrier : Maire de Clamart - Place Maurice Gunsbourg - 92140 Clamart

Il est nécessaire de mentionner obligatoirement les éléments suivants : adresse postale complète, téléphone mobile ou fixe, adresse mail, choix de la structure, date et horaires souhaités, objet de la demande, nombre de personnes

La date de réservation doit être ferme et définitive.

Vous serez informé des suites données à votre requête dans les meilleurs délais possibles.

Maisons de quartier du Jardin Parisien et du Petit Clamart



Centre socioculturel du Pavé Blanc



Centre La Fourche



## À LA UNE



SOLIDARITÉ, VIE ASSOCIATIVE  
**Soutenez les Restaurants du Coeur**



VIE ASSOCIATIVE  
**Truffes sans toit** ÉS

## AGENDA



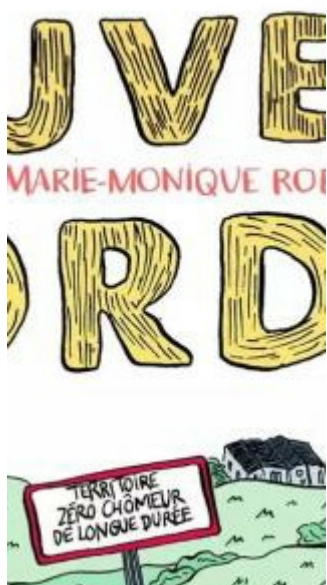
**24**  
SEP

CONFÉRENCE,  
REMUE-MÉNINGES,  
VIE ASSOCIATIVE

## Conférence : manger et boire en France, de la belle époque à nos jours

🕒 19h

📍 Maison des  
associations



24  
SEP

LOISIRS , VIE  
ASSOCIATIVE

## Cinéma : Projection du film de Marie- Monique Robin « Nouvelle Cordée »

🕒 19h30

📍 Centre  
socioculturel Pavé  
Blanc



25  
SEP

LOISIRS , SPORT , VIE  
ASSOCIATIVE

## Initiation à la marche nordique

🕒 09h30 - 12h

📍 Parvis du stade  
Hunebelle

⊕ TOUT L'AGENDA

## À LIRE AUSSI



## ACTIONS DE BÉNÉVOLAT

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



## CRÉATION D'ASSOCIATION

[🔍 LIRE LA SUITE](#)





## DEMANDES DE SUBVENTIONS

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



### MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG  
92140 CLAMART

#### HORAIRES:

Mairie de Clamart  
Espace d'accueil Clamart&Vous  
Adresse : place Maurice Gunsbourg  
92140 CLAMART  
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00  
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h  
SAM. : 8h30-12h

#### MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h  
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h  
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h

#### POINT INFO DU PANORAMA

MER. : 17h30 - 19h  
VEND. : 17h30 - 19h



